



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	23	06 .04	23
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les Membres du conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 31/03/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, CAILLET Laurence, DOS SANTOS Marinette, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GERARD Valérie, HUBAIL Claudine, LEGER Walter, LORIN Thierry, MARY Pierre, MENNETRIER Alain, PICOD Gérard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, JOBERT Didier, BORDE Philippe, BOUR Patrice, ANTOINE Fabrice, PETIOT Claude, BARBIEUX Philippe

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
31 mars 2023

Mandat de procuration : AUBRY Michel à BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick à GERARD Valérie, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Odile, HACKEL Claude à RENARD Régis, INGELAERE Raynald à PETIOT Claude, MAITRE Pierre-Frédéric à BORDE Philippe, NOBLOT Christophe à JOBERT Didier, PIOT Bernard à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, NICOLO Denis à LEGER Walter

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DEROZIERES Jean-Luc, FATES Hervé, GATINOIS Michel, MARY Patrick, PETIT Pascale, YOT Olivier, LELUBRE David, HENQUINBRANT Olivier, GAUCHER Guillaume, LEMOINE Pascal

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....27
Absents ayant donné mandat de procuration.....12
Absents.....11
Votants.....39

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERCANTS ET ARTISANS

Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé l'exercice de la compétence de « politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales », et la mise en place de dispositifs d'aide à la création, reprise, modernisation et assistance au développement des commerces et de l'artisanat. En vue de la mise en œuvre de ce dispositif, il a été adopté un règlement d'attribution de l'aide au développement des commerçants et artisans exploitants par délibération du 6 juin 2019.

Après plusieurs années d'existence de ce dispositif, qui a permis d'accompagner le réaménagement, la modernisation et l'installation de nombreux commerces et artisans, il est proposé de modifier son règlement d'application afin de l'adapter aux nouvelles demandes et d'en réaffirmer l'esprit à savoir l'aide au développement et à l'installation de commerces et artisans de proximité.

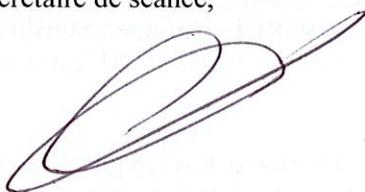
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 30 mars 2023,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOpte** le règlement d'application de l'aide aux commerçants et artisans ci-joint annexé
- **DIT** que le présent règlement sera applicable, pour les modalités d'attribution, à tous les dossiers en cours et à venir n'ayant pas reçu de décision d'attribution et, pour les modalités de règlement, à tous les dossiers non encore soldés
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 avril 2023

Philippe BORDE,

Président.

